

# Communauté de Communes des Coteaux Macariens

## Réunion des CDC des Coteaux Macariens, du Pays de Langon, du Pays d'Auros, et du Réolais

Mercredi 19 octobre 2011

Objet de la réunion : connaître la position de chaque CDC à propos des rapprochements entre les collectivités

CDC des Coteaux Macariens :

La CDC n'a rien demandé ; avec presque 10 000 habitants, elle peut se suffire ; elle appartient cependant à un bassin de vie (celui de Langon), et des actions peuvent être envisagées en partenariat avec d'autres CDC.

La CDC a délibéré contre la proposition du Préfet.

Elle est cependant d'accord pour discuter d'un éventuel rapprochement à 4 CDC, mais à ce jour, elle ne demande rien. Un tel rapprochement nécessite au préalable un important travail : harmonisation des compétences, étude des conséquences fiscales... toutes ces réflexions nécessitent du temps.

CDC du Pays d'Auros :

Ce sujet est discuté depuis longtemps car la CDC regroupe moins de 5000 habitants. Cette CDC est appelée à disparaître selon la loi.

La CDC regroupe 13 des 14 communes du canton. Coimères a fait le choix d'aller avec Langon.

3 étapes :

1° : la CDC a d'abord rencontré les élus de Coimères pour leur proposer de rejoindre la CDC et d'atteindre ainsi 5000 hab. Cette commune n'a pas voulu.

2° : à un moment de l'histoire, suite notamment à la dissolution de la CDC du Haut Entre 2 Mers, la CDC du Pays d'Auros a fait le choix de rejoindre le Pays des rives de Garonne. Ceci explique que la CDC ait refusé la proposition du schéma d'aller avec la CDC de la Réole. Cette CDC pense pouvoir rester seule. Elle a donc pris une délibération refusant le schéma. Elle envisage cependant un plan B : en cas d'obligation de fusion, elle préférerait aller vers Langon.

3° : par rapport à l'idée de se regrouper à 4 CDC, même si cela peut sembler cohérent à différents points de vue, la CDC préfère soit rester seule soit aller uniquement avec Langon. Les élus ne souhaitent pas non plus créer une CDC à l'échelle de 8 CDC.

CDC du Pays de Langon : à une grande majorité, la CDC souhaite rester seule. A ce jour, il n'y a pas assez de temps de réflexion, et pas assez de projets communs. La situation n'est pas mûre pour faire une structure à 8 CDC non plus.

Le Conseil pense qu'à terme il serait cohérent de faire une grande CDC sur la rive droite, et une grande CDC sur la rive gauche.

Position de la ville de Langon : elle n'est pas particulièrement opposée à une fusion avec Auros mais il faut du temps. Par contre, refus sur tous les autres projets.

Il n'existe aucune certitude sur l'allongement des délais.

CDC de la Réole :

Les élus sont d'accord avec la proposition du schéma de fusionner La Réole, Monségur, et Auros, car cela constitue un pôle cohérent au même titre que ceux de Bazas, Sauveterre, Cadillac et Langon. La CDC est satisfaite de son travail, elle n'avait pas demandé à s'étendre mais elle accepte de travailler avec les 2 autres CDC (qui elles ont refusé). Le réolais a ensuite pris l'initiative de se rapprocher en outre de Langon et St Macaire. Ils souhaitent que le Sud Gironde s'organise et se rassemble. M Castagnet pense qu'il faudrait débiter par une structuration par pôle avant d'aboutir à une structuration plus ambitieuse à l'échelle du Sud Gironde. Il faut concilier projets ambitieux et proximité.

M Augey : selon lui, seule les nouvelles CDC doivent avoir 5000 habitants. Auros n'est donc pas concernée. Il insiste sur le service de proximité. Il ne faut pas créer une usine à gaz, et éviter que des compétences reviennent aux communes.

Différents autres points abordés :

- le positionnement de la ville de Langon
- les amendements à proposer : qui va en faire, quel contenu, quelle majorité de vote... certains évoquent le risque de ne pas parvenir à proposer un amendement cohérent. Dans ce cas, le schéma risque être appliqué en l'état.
- la précipitation de la réforme ; le rôle du Préfet ; le fait qu'il va au-delà de la loi
- les conséquences d'une fusion : les compétences, le siège, les locaux, les services...
- l'information à délivrer aux habitants
- calendrier : le 3 novembre, la CDCI se prononce sur les amendements unanimes ; le 10 décembre : CDCI pour les territoires où il y a des discussions
- la nécessité de créer un territoire de projet
- des propositions d'amendement commun : dire que des discussions amorcées, des projets communs (notamment le SCOT) ; demander du temps, et en attendant, ne rien changer...

Des prochaines rencontres sont prévues d'ici le 10 décembre.